



Tél. 021 310 23 23  
Fax 021 310 23 24  
www.bdo.ch

BDO SA  
Biopôle SC-B - Epalinges  
Case postale 7690  
1002 Lausanne

A la Municipalité de la  
**Commune de Buchillon**

Buchillon

## **Rapport de révision des comptes annuels 2018**

(période du 1.1. au 31.12.2018)

13 mai 2019  
9657-RD-2/17056378/21509412/5-1  
VHA/LRO/mbe

## Table des matières

1. <i>Mandat</i> .....	3
2. <i>Suivi des observations et remarques relatives aux comptes 2017</i> .....	4
2.1 Préambule.....	4
2.2 Développement .....	4
3. <i>Bilan</i> .....	5
3.1 Préambule.....	5
3.2 Bilan résumé au 31 décembre 2018.....	5
3.3 Observations et remarques .....	6
4. <i>Compte de fonctionnement</i> .....	7
4.1 Préambule.....	7
4.2 Observations et remarques .....	7
5. <i>Synthèse des observations et remarques des comptes 2018</i> .....	8
5.1 Préambule.....	8
5.2 Synthèse.....	8
6. <i>Divers</i> .....	8
6.1 Dépenses thématiques.....	8
6.2 Engagements hors bilan.....	8
6.3 Constatations relatives au système de contrôle interne (SCI).....	8
7. <i>Flux de trésorerie</i> .....	9
8. <i>Attestation</i> .....	10

## **1. Mandat**

Conformément au mandat que vous nous avez confié, nous avons procédé à la révision des comptes de votre Commune pour l'exercice 2018.

Nos travaux ont été effectués sur la base de la loi sur les communes du 28 février 1956, du règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979 et des directives émises par le Département des institutions et de la sécurité en date du 16 octobre 2016, entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Nos travaux de contrôle ont été effectués le 17 avril 2019 et nous vous faisons part, ci-après, des constatations essentielles et significatives qui en résultent. Vous trouverez, à l'annexe 5 du présent rapport, un état détaillé des vérifications effectuées.

Nous établissons ce rapport en toute bonne foi, sur la base des pièces et renseignements qui nous ont été fournis ainsi que sur la base des contrôles effectués. Nous formulons toutefois les réserves d'usage pour le cas où des éléments importants susceptibles de modifier nos conclusions n'auraient pas été portés à notre connaissance.

Enfin, nous nous plaignons à relever la bonne organisation de la bourse communale ainsi que l'excellente collaboration entretenue avec M. Rossier, que nous remercions.

Nous restons à votre disposition pour toute question relative à nos contrôles.

## 2. *Suivi des observations et remarques relatives aux comptes 2017*

### 2.1 Préambule

Cette rubrique reprend les différentes constatations et recommandations qui avaient été formulées dans le cadre de la révision des comptes de l'exercice 2017 et la manière dont elles ont été traitées durant l'exercice 2018.

### 2.2 Développement

Observations sur la base des comptes 2017	Recommandation
<p>Contrairement aux exigences légales, le déficit annuel du service épuration / déchets est pris en charge par la Commune.</p> <p>Ainsi, nous recommandons d'enregistrer la perte des services épuration / déchets dans le compte de réserve approprié et de prendre les mesures financières pour équilibrer ce fonds.</p>	<p>Nous constatons qu'en 2018, le service déchets présente à nouveau un déficit qui est compensé par le revenu de l'impôt.</p> <p>Nous attirons votre attention sur l'arrêt du Tribunal fédéral du 4 juillet 2011 qui précise que le revenu de l'impôt ne peut être utilisé que pour l'élimination des déchets autres que les déchets urbains.</p> <p>Nous maintenons notre recommandation de prendre les mesures financières nécessaires afin de respecter les exigences légales en terme de traitement des déchets.</p>
<p>Les investissements de la salle de gymnastique et du réservoir des Rippes entraînent des amortissements au niveau des comptes de la Commune. Selon les préavis validés par le Conseil communal, les corrections de valeurs devraient transiter par des prélèvements sur les fonds de réserve.</p>	<p>Nous constatons qu'en 2018, les amortissements concernés ont à nouveau été saisis à charge de l'exercice courant.</p> <p>Nous maintenons notre recommandation d'ajuster les comptes aux décisions précédemment validées par le Conseil communal.</p>

### 3. Bilan

#### 3.1 Préambule

Nous vous présentons, ci-dessous, une synthèse du bilan au 31 décembre 2018 par rubrique avec la comparaison des chiffres de l'année 2017 ainsi que les variations entre les deux exercices (en chiffres absolus et en pourcentages).

Sur la base de ce bilan, nous vous faisons part de nos observations et remarques pour certaines rubriques importantes du bilan ainsi que pour les variations significatives intervenues entre les deux exercices.

Le bilan détaillé de l'exercice 2018 figure à l'annexe 1 du rapport à l'attention du Conseil général.

#### 3.2 Bilan résumé au 31 décembre 2018

Rubriques	31.12.2018 CHF	31.12.2017 CHF	Variation CHF	Variation %	Notes
<b>ACTIFS</b>	<b>39 171 190</b>	<b>31 147 011</b>	<b>8 024 179</b>	<b>26%</b>	
Disponibilités	2 705 708	1 407 951	1 297 757	92%	1
Débiteurs et comptes-courants	3 905 915	2 250 134	1 655 781	74%	2
Placements du patrimoine financier	30 215 579	24 106 354	6 109 225	25%	3
Actifs transitoires	23 172	949 723	-926 551	-98%	4
Investissements du patrimoine administratif	2 277 066	2 389 098	-112 032	-5%	5
Prêts et capitaux de dotations	43 751	43 751	0	0%	
<b>PASSIFS</b>	<b>39 171 190</b>	<b>31 147 011</b>	<b>8 024 179</b>	<b>26%</b>	
Engagements courants	186 478	285 398	-98 920	-35%	
Emprunts à moyen et long termes	26 490 000	20 577 437	5 912 563	29%	6
Passifs transitoires	1 647 952	3 000	1 644 952	54832%	7
Financements spéciaux et fonds de réserves	10 444 595	9 886 575	558 020	6%	8
Capital	402 166	394 601	7 565	0%	



### 3.3 Observations et remarques

#### Note 1

Voir le tableau de flux de trésorerie sous la partie 7.

#### Note 2

Les montants en attente d'encaissement de l'Administration Cantonale des Impôts (ACI), soit CHF 3.7 mios, sont en augmentation par rapport à ceux de l'exercice précédent (CHF 1.1 mio).

La provision pour créances d'impôts au 31 décembre 2018, calculée par l'ACI, se monte à KCHF 85, soit 2.3% des impôts à encaisser à la date de bouclement (KCHF 183, soit 15.6% lors du précédent bouclement). La provision enregistrée dans les comptes 2018 s'élève à KCHF 237 et couvre les risques de non-recouvrement des autres factures émises par l'administration communale. Nous estimons la provision suffisante.

#### Note 3

La hausse du patrimoine financier résulte de l'investissement "Centre du Village - préavis 7/2016" pour CHF 6.1 mios.

#### Note 4

La variation découle du solde à recevoir en 2018 de la péréquation 2017. Voir sous "passifs transitoires" pour 2018.

#### Note 5

La variation du patrimoine administratif de KCHF 112 concerne exclusivement les amortissements annuels. Aucun investissement n'a été comptabilisé en 2018.

#### Note 6

Les emprunts à moyen et long termes s'élèvent à KCHF 26.5 mios au 31 décembre 2018 (KCHF 20.5 mios en 2017). Ce montant est inférieur au plafond d'endettement de CHF 35.0 mios pour la législature 2016-2021. Les taux d'intérêts sont compris entre 0.60% et 1.76%.

#### Note 7

La variation s'explique principalement par le solde à payer sur la péréquation financière 2018.

#### Note 8

Les fonds de réserve ont augmenté de KCHF 558. Les principales attributions concernent les fonds de renouvellement Etoy-Sud pour KCHF 298, la création du fonds de réserve projet LUNA pour KCHF 150 et les fonds affectés pour KCHF 110.

Aucun prélèvement n'a été effectué en 2018.

## **4. Compte de fonctionnement**

### **4.1 Préambule**

Dans le cadre de nos travaux d'audit, nous avons procédé à des contrôles formels de la régularité de la gestion financière. Nous avons également effectué des vérifications par sondages en examinant de nombreux justificatifs. Nous avons prêté une attention particulière aux aspects formels de ceux-ci (originaux, visa, imputation, date, etc.).

Nous avons en outre effectué la revue analytique des écarts entre, d'une part, les comptes et le budget 2018 et d'autre part entre les comptes 2018 et 2017.

Nous renvoyons au rapport sur les comptes concernant les commentaires relatifs à l'évolution des diverses rubriques et à la justification des écarts.

Le compte de fonctionnement de l'exercice 2018 figure à l'annexe 2 du rapport à l'attention du Conseil communal.

### **4.2 Observations et remarques**

Le compte de fonctionnement présente un excédent de produits de KCHF 7.6 pour un budget équilibré.

Les dicastères avec les plus grandes variations: sont:

- Finances (KCHF +1'607): les versements de l'ACI ont été supérieurs de CHF 2.2 mios aux montants budgétisés. Nous rappelons que la Commune de Buchillon a sous-traité à l'ACI la taxation, l'imposition ainsi que la collecte des avoirs fiscaux. Les données comptables proviennent des décomptes transmis annuellement par l'ACI.
- Sécurité sociale (KCHF -1'730): la variation résulte de la facture sociale supérieure au montant mis au budget. Nous relevons que l'estimation de la participation à la facture sociale 2017 était cohérente avec la provision constituée lors du précédent boucllement.

Les autres variations s'expliquent principalement par les économies sur les charges de fonctionnement.

+/- résultat effectif supérieur (+) ou inférieur (-) au budget.

## **5. Synthèse des observations et remarques des comptes 2018**

### **5.1 Préambule**

Cette rubrique reprend sous forme de synthèse les différentes constatations et recommandations que nous formulons dans le cadre de la révision des comptes de l'exercice 2018.

### **5.2 Synthèse**

Outre le suivi des recommandations formulées en 2017 sous la section 2.2 du présent rapport, nous n'avons aucune remarque à formuler quant aux comptes annuels 2018.

Nous soulignons l'excellent degré de qualité des informations comptables qui nous été transmises.

## **6. Divers**

### **6.1 Dépenses thématiques**

Depuis l'exercice 2006, chaque commune doit compléter un formulaire comme support complémentaire au calcul de la péréquation, ceci au terme de chaque exercice.

Nous avons examiné ce document pour l'année 2018 et avons conclu au bien-fondé de son contenu.

### **6.2 Engagements hors bilan**

Nous avons pris note des cautionnements en faveur du Groupement forestier (KCHF 2) et de l'ASSAGIE (KCHF 37). Dans le cadre de nos contrôles, nous n'avons pas identifié d'autres engagements hors bilan.

### **6.3 Constatations relatives au système de contrôle interne (SCI)**

Aucune approche des risques en relation avec l'établissement et la présentation des comptes n'a été formalisée pour l'exercice sous revue.

Cependant, diverses procédures et règlements internes basés sur le principe de la séparation de fonction sont appliqués pour garantir la tenue régulière de la comptabilité.



## 7. Flux de trésorerie

	2018	2017
	CHF	CHF
<b>MARGE D'AUTOFINANCEMENT PAR DICASTERE</b>		
ADMINISTRATION GENERALE	-809 595	-819 369
FINANCES	5 176 599	2 860 075
DOMAINES ET BATIMENTS	917 479	882 693
TRAVAUX	-79 409	18 019
INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES	-344 319	-353 542
POLICE	-208 932	-164 802
SECURITE SOCIALE	-2 434 586	-2 026 738
SERVICES INDUSTRIELS	105 448	87 298
<b>Marge d'autofinancement</b>	<b>2 322 685</b>	<b>483 634</b>
Augmentation (-) / diminution débiteurs	-1 655 781	1 837 473
Augmentation (-) / diminution des actifs transitoires	926 551	-889 640
Augmentation (+) / diminution des engagements courants	-98 920	63 205
Augmentation (+) / diminution des passifs transitoires	-117	-385 709
<b>Variation des actifs / passifs à court terme</b>	<b>-828 267</b>	<b>625 329</b>
<b>Flux de l'activité opérationnelle</b>	<b>1 494 418</b>	<b>1 108 963</b>
<b>INVESTISSEMENTS</b>		
<b>Investissements du patrimoine administratif</b>	<b>0</b>	<b>-185 357</b>
<i>Acquisition / rénovation patrimoine administratif</i>	0	-471 069
<i>Participation de tiers</i>	0	285 712
<b>Placements du patrimoine financier</b>	<b>-6 109 224</b>	<b>-7 628 341</b>
<i>Finalisation de la construction de l'immeuble</i>	0	0
<i>Aménagement Centre du village</i>	-6 109 224	-7 628 341
<b>Flux des activités d'investissements</b>	<b>-6 109 224</b>	<b>-7 813 698</b>
<b>FINANCEMENT</b>		
<i>Emprunts remboursés</i>	-298 000	-298 000
<i>Nouveaux emprunts</i>	6 210 563	7 489 391
<b>Flux des activités de financement</b>	<b>5 912 563</b>	<b>7 191 391</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE</b>	<b>1 297 757</b>	<b>486 656</b>
<b>DISPONIBILITES</b>		
Disponibilités au début de l'exercice	1 407 951	921 295
Disponibilités en fin d'exercice	2 705 708	1 407 951
Variation nette des disponibilités (flux de trésorerie)	1 297 757	486 656

## 8. Attestation

En notre qualité d'auditeur et conformément à notre mandat, nous avons effectué l'audit des comptes communaux ci-joints de la Commune de Buchillon, comprenant les bilans comparés, les comptes par nature, investissement (comptes par ordre administratif) et les engagements hors bilan et ententes intercommunales pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018.

### Responsabilité de la Municipalité

La responsabilité de l'établissement des comptes communaux, conformément aux dispositions légales cantonales, incombe à la Municipalité. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes communaux afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, la Municipalité est responsable de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

### Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes communaux. Nous avons effectué notre audit conformément au règlement sur la comptabilité des communes (RCCom), aux directives de révision édictée par le Département des institutions et de la sécurité (DIS) et à la recommandation d'audit suisse 60 Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux. Selon cette recommandation d'audit, nous devons respecter les règles d'éthique professionnelle ainsi que planifier et réaliser l'audit de façon à pouvoir constater avec une assurance raisonnable que les comptes communaux ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes communaux. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes communaux puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes communaux, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'existence et l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes communaux dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.


Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR), de connaissances techniques et d'indépendance conformément aux directives de révision édictée par le Département des institutions et de la sécurité (DIS) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

### Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes communaux annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018 sont conformes à la loi sur les communes du 28 février 1956 et au règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

Lausanne, le 13 mai 2019

BDO SA



pp Valmir Haxhosaj  
Expert-réviseur agréé



pp Loïc Rossé  
Expert-réviseur agréé  
Auditeur responsable